

canal D

Une action de développement par la communication

Bimensuel d'informations et de communication

N°092 du 10 Juin 2021

PRIX 250F

COLLOQUE DE LOMÉ :

Désillusion ! Le Franc CFA a encore de beaux jours devant lui...

P.3



Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.perspectiveinfo.com/canald



INTERNATIONAL

SUSPENSION DE LA COOPÉRATION

MILITAIRE FRANÇAISE AU MALI :

Faut-il en rire ou pleurer ?

P.6



Un soldat français de l'opération Barkhane

COVID-19

BAISSE DE LA COURBE DES

CONTAMINATIONS : P.4

A quand la levée des restrictions dans les lieux de culte ?



Médecin-colonel Djibril Mohaman

ENVIRONNEMENT

JOURNÉE DE L'ARBRE

AU TOGO : P.2

L'association COJD a mis 438 plants en terre



JOURNEE DE L'ARBRE AU TOGO :

Une célébration marquée par une opération de mise en terre de jeunes plants au CET d'Aképé

La journée de l'arbre pour la 44ème année consécutive au Togo a été célébrée le mardi 1er juin dernier. Celle-ci a été marquée sur le site du centre d'enfouissement technique (CET) d'Aképé, situé dans la préfecture de l'Avé, par une opération de mise en terre de jeunes plants d'eucalyptus en présence des autorités politiques et administratives ainsi que des ambassadeurs et représentant du système des nations-unies accrédités au Togo.

Le cérémonial du lancement officiel de cette opération qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée de l'arbre instituée au Togo depuis le 1er juin 1977, a été présidé par le ministre d'Etat Payadowa Boukpéssi, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.

L'objectif poursuivi à travers cette campagne de reboisement d'envergure spéciale cette année pour la période du 1er juin au mois de



Le ministre Payadowa Boukpéssi ...

Ici Eric Stromayer plantant un arbre

septembre, est d'améliorer le couvert végétal national afin de lutter contre la sécheresse et les effets néfastes des changements climatiques.

Au total 905 jeunes plants d'eucalyptus ont

été mis en terre par nombreuses personnalités de hauts rangs ayant fait le déplacement de la parcelle aménagée sise au côté sud-est du centre d'enfouissement technique d'Aképé.

En donnant le coup

d'envoi de cette opération, le ministre d'Etat Payadowa Boukpéssi, a rappelé l'ambitieux programme des plus hautes autorités du pays qui nourrissent le vœu de voir se réaliser la projection d'un milliard

d'arbres d'ici 2030 au Togo. A cet effet, il a lancé un appel pathétique à tous "à planter sans cesse des arbres" au cours de toutes les saisons pluvieuses. Pour le ministre d'Etat Boukpéssi, "chacun doit particulièrement à présent planter au moins un arbre et l'entretenir", car, a-t-il dit, "notre vie en dépend dans un contexte actuel d'effets pervers des anomalies climatiques".

A noter que conformément à la feuille de route du gouvernement togolais à travers son département de l'environnement et des ressources forestières, le quart du territoire national doit connaître une couverture de forêts d'ici à l'horizon 2025.

La Rédaction

JOURNEE DE L'ARBRE AU TOGO :

L'association COJD a mis 438 plants en terre

1 milliard d'arbres, c'est l'ambition noble que s'est donné le gouvernement togolais à l'occasion de la journée nationale de l'arbre instituée par feu président Gnassingbé Eyadéma, et célébrée le 1er juin de chaque année depuis 1977. Fidèles à la tradition, les premières autorités du pays en l'occurrence, madame le premier ministre, Victoire Tomegah Dogbé, la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Tségan Yawa Djigbodi, le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, Payadowa Boukpéssi, pour ne citer que ceux-ci ont montré l'exemple aux populations à emboîter les pas le 1er Juin dernier. Au titre des organisations de la société civile, le président de l'association Cercle d'orientation des jeunes pour le développement (C.O. J. D.), Sitti Ayité, n'a pas dérogé à la règle.

C'est la commune du Golfe 1 (Bè-Apédomé), notamment les alentours du 4ème lac qui ont prêté leur cadre à la mise en terre

par les membres de l'association COJD de 438 plants, des essences essentiellement composés d'eucalyptus, maoguen et de

cure-dents (Aloti).

Le ton de la cérémonie de mise en terre des plants a été donné par le maire de la commune du Golfe 1, Joseph Kwami Gomado.

Celui-ci a lancé le premier coup de pioche sur le site dédié à la circonstance, après avoir plus tôt perpétué le geste symbolique sur le site du château d'eau de Bè.

A sa suite, le président de l'association COJD, Sitti Ayité, le président de l'association DOUMÉNÉKO, Adodo Yao et le président du comité de développement du quartier (CDQ) d'Attiégou, Aziaka Mawouko en charge de



A droite, Sitti Ayité, pdt du COJD

l'équipe de l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT) ont procédé à la mise en terre de nombreuses essences.

A l'occasion, monsieur Sitti Ayité a réaffirmé la volonté de son association de s'inscrire dans la vision du gouvernement togo-

lais, celle de restaurer le couvert végétal national à hauteur d'un milliard.

Pour lui, ce geste contribuera fort à lutter contre le changement climatique dont les pays africains sont les plus touchés.

Francis Parreira

COLLOQUE DE LOMÉ :

Désillusion ! Le Franc CFA a encore de beaux jours devant lui...

Une importante pluie a anticipé le creusage de la tombe du Franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA), la monnaie coloniale contre laquelle l'économiste et homme politique Kako Nubukpo a pris un bâton de pèlerin depuis quelques années. " L'improvisation économique en Afrique de l'Ouest " - " Du coton au franc CFA ", " Sortir l'Afrique de la servitude monétaire ", " À qui profite le franc CFA ? " et récemment " L'Urgence africaine " etc. sont autant d'ouvrages qui décrivent la consécration de l'économiste à l'étude d'une monnaie qui tient à cœur la France colonisatrice des temps passés et des temps modernes. "Du " FCFA à l'ECO : quelle monnaie pour quel développement en Afrique de l'Ouest ?", était la question autour de laquelle Kako Nubukpo et d'autres économistes ont réfléchi à Lomé, du 26 au 28 mai 2021. De la rencontre, l'opinion semble avoir retenu plus d'interrogations que de réponses dans les lignes des 24 points autour desquels s'articule la déclaration de Lomé.

La vieille problématique
Accusé d'être une monnaie trop forte imposée aux populations pauvres de certains pays d'Afrique au nom d'une prétendue stabilité monétaire, le FCFA est, selon la plupart de ses pourfendeurs, un instrument de manipulation au service de la France contre l'Afrique. La parité fixe adossée à l'Euro, l'implication aux allures d'ingérence de la France et même sa fabrication par et dans la même France où des matières premières à l'impression, l'industrie du FCFA représente une véritable opportunité pour le maître gourou qui s'affuble toujours de tous les noms d'ange gardien à l'endroit des pays dont il semble pourtant tirer une importante manne pour sa luxueuse survie. C'est bien au dépens de ces pays du Sud dont elle exploite goulument les ressources minières et tous les secteurs économiques porteurs via ses multinationa-



La table d'honneur lors de l'ouverture

les à l'instar de Bolloré, Total, EDF etc. De quoi provoquer l'ire de l'intelligentsia africaine depuis quelques années dont Kako Nubukpo, essentiellement engagé dans la lutte pour l'émancipation économique de l'Afrique. "La France ne laissera jamais tomber le FCFA", avait-il prévenu dans une présentation, quelques jours avant la conférence de Lomé. Mais précision utile, Kako Nubukpo présente le profil d'un réformateur du FCFA quoiqu'on n'en sait finalement pas de quel bord, il se réclame lui-même, réformateur ou anti-FCFA ?

Le mérite de Kako Nubukpo

Ce n'est qu'un secret de polichinelle. De Sylvanus à Thomas Sankara en passant par Gnassingbé Eyadéma, l'histoire récente de l'Afrique montre à quel point ceux qui ont voulu s'émanciper de cette monnaie ont subi des représailles souvent mortelles de ce pays européen qui, des guerres jusqu'aux crises économiques, doit finalement une bonne partie de sa survie à des recours abusifs à l'Afrique, de la chair à canon en passant par le pillage des ressources. Le décor tout planté, on peut aisément comprendre la hau-

jeunesse bien dommage, se lime dans l'angle de consommateurs patentés, un vrai bétail électoral qui ne sait que réciter à longueur de journées : "cherchons l'argent d'abord" pendant qu'à leurs nez et barbes, les jeunes libanais, français et chinois s'arrachent des milliards à des postes juteux dans des sociétés nationales clés que leurs gouvernements dont ils admirent l'habillement, ont bradées à de grandes multinationales.

Que retenir des travaux de Lomé ?

Sur la base de ce que les parties prenantes ont appelé "la déclaration de Lomé", les participants aspirent à une monnaie motrice de la transformation structurelle de l'espace ouest africain dans un principe de solidarité par la mutualisation des échanges. Le plus important est de savoir que ces experts réunis trouvent plus pragmatique de miser sur une monnaie commune pour la CEDEAO vue les hétérogénéités structurelles qui prévalent dans les pays concernés. En effet, ce choix devrait permettre de mieux organiser les pays pour atteindre les critères de convergence nécessaires pour une monnaie unique dans la région. Pendant ce temps, les monnaies nationales dont le FCFA pourraient continuer d'être utilisées. D'où le constat, qu'on n'est pas encore sorti de l'auberge. Contrairement à la phrase de Kako Nubukpo à l'entame du colloque, on n'a peut-être pas réussi à creuser la tombe du FCFA. Au-delà de la communication insuffisante sur les retombées du colloque, il faut rappeler le caractère

trop scientifique des échanges que personne n'a encore eu le temps de traduire dans un langage courant, à la portée des populations dont on décide du sort. Et pour aller plus loin, relever qu'aucune réponse adéquate n'a été adressée à la critique de Nathalie Yamb qui s'interrogeait sur l'opportunité d'un colloque sur une monnaie qu'on veut proposer à l'Afrique de l'Ouest sans pour autant mettre les scientifiques issus des milieux anglophones de la même région, eux qui pilotent depuis belle lurette leurs propres monnaies avec lesquelles ils s'en sortent bien mieux sans l'aide d'un quelconque guide éclairé comme l'est la France pour les francophones.

Ou encore, certains observateurs de déplorer que la question "quel développement en Afrique" n'a pas été abordée dans les orientations pour la nouvelle monnaie, cet Eco on ne sait plus s'il aura la couleur de Macron-Ouattara ou s'il sera CEDEAO comme le veut de tout son cœur, le professeur Kako Nubukpo.

L'autre critique formulée sur les états généraux de l'Eco est l'absence d'une feuille de route, d'objectifs et des stratégies à réaliser, des dates précises, des échéances, des conditions pour l'atteinte de ces objectifs. Mais à la place, la déclaration décrit simplement ce que sera le système dans l'avenir et pour preuve on y trouve beaucoup de verbes au futur dans ladite déclaration.

Pour finir, le citoyen lambda se demande comment les pays anglophones dont les économistes et intellectuels n'ont participé aux débats à Lomé, encourageront leurs dirigeants à adouber cette déclaration ?

Au demeurant, luttons-nous pour sortir du FCFA ou pour l'obtention d'une monnaie commune dans la CEDEAO pendant que nos différentes monnaies nationales dont le FCFA auront le vent en poupe ? " That is the question " ! Toutes choses qui font dire à une bonne partie d'observateurs que le colloque de Lomé a été une grosse désillusion.

A.L.

BAISSE DE LA COURBE DES CONTAMINATIONS AU COVID-19 :

A quand la levée des restrictions dans les lieux de culte ?

Face aux dispositifs de riposte mis en place par le gouvernement, le Togo garde une maîtrise relative sur la crise de Covid-19, notamment les cas de nouvelles infections. Depuis le début de la crise, les statistiques font état de 167 cas actifs 13250 cas guéris et 125 décès, avant une chute drastique des contaminations quotidiennes. Depuis la fin du mois de mai, on assiste à une moyenne de moins de 20 cas de contaminations quotidiennes contre des centaines par jour vers la fin du premier trimestre de l'année 2021.

Selon les responsables de la cellule de riposte, l'éveil de conscience collective, la hausse de vigilance et de ton de la part du gouvernement et surtout la campagne de vaccination ont contribué à l'efficacité de la stratégie globale de riposte. Officiellement, le pays est encore sous état d'urgence sanitaire pour six mois depuis mi-mars 2021. Entre autres mesures de l'état d'urgence, la fermeture maintenue de certains lieux de cultes et l'exigence stricte de respect des mesures barrières dans les rassemblements religieux autorisés.

A raison, on se demande quels sont les critères d'ouverture et le maintien sous

fermeture de certains lieux de culte au détriment d'autres ?

" Le renforcement de la surveillance des lieux de cultes à Lomé, l'obligation de port du masque et du respect des mesures barrières et l'interdiction des cultes nocturnes et des prestations des chorales et groupes musicaux, avec fermeture immédiate en cas de non-respect des mesures édictées, renforcement de la surveillance des bars avec fermeture immédiate en cas de non-respect des gestes barrières ", sont clairement les principales mesures que le gouvernement maintient et rappelle régulièrement à travers des communiqués. Si les bars,

les mariages, les funérailles et les lieux de cultes ont presque les mêmes degrés de rapprochement, on peut noter une tolérance inégale face aux exigences du gouvernement.

En réalité, les lieux de culte représentent des communautés mieux organisées qui peuvent aider à la sensibilisation et à l'organisation des populations pour la campagne de vaccination. Un facteur qui devrait encourager le gouvernement à se rapprocher davantage avec les centres religieux et travailler avec ces derniers



Col-Médecin Djibril Mohaman

pour une atteinte plus rapide de l'immunité collective visée, tant que le vaccin est disponible. Mais avant tout, Dieu est au centre de la constitution Togolaise.

Tant que le pays s'est placé sous la protection de Dieu, il faut faciliter l'activité culturelle autant que possible aux lieux de cultes déjà ouverts, et renforcer voire élargir l'ouverture totale des lieux de cultes, d'autant plus que jusqu'à l'heure actuelle, aucune mesure scientifique n'a réussi à élucider claire-

ment pourquoi l'Afrique en général et le Togo en particulier, n'a pas été aussi durement frappé par la crise sanitaire comme ailleurs dans le monde.

Ainsi, s'il existe des normes à atteindre pour être autorisé à ouvrir les lieux de cultes, que ces principes soient largement partagés avec les acteurs des centres religieux du Togo afin que ceux qui peuvent, puissent travailler à s'y conformer.

A. Lemou

VERS UNE CRISE DU MAÏS AU TOGO :

Quand le Colonel Ouro-Koura Agadazi met l'ANSAT sous tutelle

La longévité du Col Ouro-Koura Agadazi à la tête de l'Agence nationale de la sécurité alimentaire au Togo (ANSAT) devient une curiosité. Directeur général de cette structure étatique connue initialement sous le nom d'Observatoire de la sécurité alimentaire au Togo, M. Agadazi dirige l'Agence, depuis plus de deux décennies. Zoom sur la gestion de l'ANSAT par un ancien ministre de l'agriculture avec des résultats qui laissent à désirer.

Ouro-Koura Agadazi est-il un homme providentiel pour l'ANSAT ? C'est la question fondamentale que beaucoup de togolais se posent ces derniers temps au moment où les prix des céréales flambent sur le marché togolais.

Ancien ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, le Col Agadazi est tout puissant à l'ANSAT. Malgré le fait qu'il soit admis à la retraite, il est jalousement maintenu à la tête de l'ANSAT. Et tout porte à croire que l'Agence est sa propriété privée.

Il a connu tous les ministres du département de l'Agriculture sous Faure Gnassingbé. D'Yves Madou Nagou, au défunt Messan Ewovor jusqu'à Antoine Lekpa Gbegbeni en passant par Noël Koutera Bataka, le Col Agadazi a toujours été le premier responsable de l'ANSAT.

Curieusement, il a dû mal à moderniser l'Agence pour parvenir à des résultats probants. Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder les



Col Ouro-Koura Agadazi, DG de l'ANSAT

silos de conservation des céréales de l'Agence. Lesquels silos ont été construits dans les années 90, grâce à l'appui de l'UEMOA.

Aujourd'hui, l'Agence est alors confrontée à une carence de silos modernes pour la conservation des céréales. Par faute de moyens de conservations appropriées, ce sont des centaines de tonnes de céréales qui sont souvent avariés et détruits. Un véritable gâchis pour une Agence qui œuvre pour l'autosuffisance alimentaire au Togo.

Le seul bilan de M. Agadazi à la tête de l'ANSAT

se limite à quelques tournées de sensibilisation à l'intention des responsables de coopératives agricoles. Sans oublier les campagnes d'achats de stocks céréaliers. Très insuffisants pour impacter le quotidien des togolais.

Prof Aimé Gogué était l'un des politiques togolais à s'insurger contre la mauvaise gestion de l'ANSAT. Déjà au sortir de la présidentielle de 2015, élection pour laquelle il était candidat, le président national du parti Alliance des démocrates pour le développement durable (ADDI) a accusé le Col Agadazi d'assu-

rer une tutelle approximative de l'ANSAT.

L'ANSAT ne fait pas ce qu'il faut pour enrayer la hausse des prix du maïs, avait eu à affirmer le leader de l'ADDI.

" La crise du maïs que nous connaissons actuellement prouve clairement une chose : l'ANSAT n'a pas de prix plafond et il est fort probable qu'elle ne dispose pas également de prix-plancher ! Or ce sont les instruments de base pour remplir sa mission de régulation au profit des producteurs et des consommateurs ", avait-il déclaré.

Les consommateurs et producteurs restent donc sous la menace permanente de l'incapacité de l'ANSAT à assurer de façon optimale sa mission et les fluctuations incontrôlées du prix des denrées alimentaires risquent de persister, assurait M. Gogué.

Au demeurant, l'ancien député à l'Assemblée nationale demandait au directeur général de l'ANSAT de justifier les subventions annuelles dont bénéficie l'Agence de la

part de l'Etat.

" Ne pas le faire confirmerait les soupçons d'opacité de la gestion des ressources des pauvres contribuables dans un contexte où les pressions pour la satisfaction des besoins sociaux se font de plus en plus sentir ", pensait-il.

Quid de l'ANSAT ?

Instituée par décret présidentiel en 2008, l'ANSAT est chargée d'évaluer et constituer les stocks de sécurité nécessaires chaque année, mettre à la disposition des agents économiques l'information permettant des échanges inter-régionaux des produits vivriers, veiller à garantir des prix rémunérateurs aux producteurs de produits vivriers, stimuler les initiatives locales et régionales en vue de favoriser la gestion des réserves alimentaires détenues par les groupements, les unions et les fédérations de groupements des producteurs de produits vivriers et de promouvoir la commercialisation du surplus de production à des prix rémunérateurs sur le marché national, sous régional et international.

Source : gapola.net

CIVISME FISCAL :

Fédérer les énergies de tous pour bâtir le Togo de nos rêves

Les recettes fiscales constituent la principale source de financement du développement, fournissant aux pays à l'instar du Togo, les fonds dont ils ont besoin pour investir, faire reculer la pauvreté, fournir des services publics et créer les infrastructures matérielles et sociales indispensables pour un développement à long terme. L'augmentation de ces recettes constitue donc un objectif primordial pour les pays en développement toujours tributaire de l'aide extérieure, à l'heure où ils cherchent à réunir les fonds supplémentaires dont ils ont besoin pour réaliser les Objectifs pour le Développement Durable (ODD). Cet objectif noble est confronté à des difficultés tels que les manquements dans la gouvernance, l'étroitesse de l'assiette fiscale, la faiblesse du revenu par habitant, le bas niveau d'épargne et d'investissement intérieurs, ainsi que l'évasion et la fraude fiscales qui sont des pratiques courantes de plusieurs acteurs des secteurs formel et informel. Face à cet état de choses, il est important que le consentement volontaire à l'impôt des particuliers et des entreprises soit amélioré afin que le développement nourri par tous les acteurs soit au rendez-vous.

L'impôt, un outil primordial pour le développement durable

Avec le développement des fonctions de l'Etat, justifié soit par la nécessité de pallier les échecs du marché, soit pour assurer un développement harmonieux du capitalisme industriel, les dépenses publiques se sont accrues, en particulier les dépenses d'infrastructures et d'éducation, réclamant ainsi une extension du rôle de l'impôt. L'impôt se révèle donc la plus importante ressource afin de financer les dépenses publiques et les activités régaliennes de l'Etat. Il correspond donc aux services rendus, c'est-à-dire au paiement à l'Etat pour la protection des droits qu'il dispense.

L'impôt a aussi un rôle social, celui de la redistribution des revenus et des richesses. A cet effet, l'impôt est employé pour réduire l'injustice sociale de façon ponctuelle entre les plus nantis et les personnes âgées, titulaires de revenus modestes. Cette redistribution au travers de l'impôt vise à corriger les inégalités de la répartition des revenus et des richesses. Elle peut prendre une forme monétaire ou non monétaire. Traditionnellement, on distingue deux dimensions de la redistribution.

La redistribution horizontale opère des transferts qui ne sont pas motivés par la hiérarchie des revenus. Il s'agit donc soit d'opérations intervenant entre ménages situés dans la même strate de revenus, soit d'opérations fondées sur d'autres critères que le revenu. La



protection sociale répond le plus souvent à ce type de problématique puisqu'elle vise à effectuer des transferts de ressources au profit de personnes exposées à un risque social : maladie, maternité, famille etc. Quant à la redistribution verticale elle prend en compte la hiérarchie des revenus et cherche à en réduire les inégalités.

Réformes engagées par l'Office Togolais des Recettes

Fidèle aux objectifs susmentionnés, le Togo s'est engagé depuis quelques années dans une large réforme de la fiscalité ceci à travers l'Office togolais des recettes (OTR). L'objectif étant d'atteindre un certain niveau de recettes fiscales, soit 15 % du Produit Intérieur Brut (PIB) pour être en mesure de fournir des services essentiels à la population.

A cet effet, il faut en premier lieu noter que l'impôt est inscrit dans un système déclaratif dans notre pays. Ceci pour dire que chaque personne imposable l'est sur la base du revenu librement déclaré (personne physique) ou du chiffre d'affaires déclaré (personne

morale).

Au titre des réformes dont la liste est non exhaustive, notons que principalement en 2021 l'OTR a d'un côté élargi son assiette fiscale avec pour objectif l'optimisation des recettes fiscales et douanières. De l'autre côté, elle a réduit la pression fiscale sur les jeunes entrepreneurs qui paient la taxe professionnelle unique (TPU).

Ainsi, si le plancher de cette taxe soumise à un régime déclaratif était fixé à 300.000 FCFA dans la précédente loi, il n'est que de 20.000 FCFA en 2021. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires en rapport avec les prêts bancaires, l'OTR ne perçoit plus rien lorsqu'il est procédé à la main levée et à la radiation d'une garantie sur un immeuble (une inscription hypothécaire).

De l'autre côté, le droit d'enregistrement d'un échange immobilier (revente d'un bien immobilier) passe à 0,6% contre 6% en 2020, celui applicable aux morcellements de parcelles subit une réduction de taux, de 1% à 0,3%. La retenue sur loyer qui était fixée à 12,5% dans la

précédente loi de finances revient à 8,75%. Aussi faut-il noter que la nouvelle loi fiscale offre par exemple aux entreprises, la possibilité de faire une déclaration provisoire annuelle de leurs résultats et de la régulariser dans les trois mois suivants. Nonobstant ces efforts, certains contribuables rechignent à s'acquitter du paiement des impôts par simple mauvaise foi et d'autres par soucis de transparence.

Obstacles aux paiements des impôts

La problématique de l'acceptation de l'impôt débouche sur la recherche d'une norme acceptable de partage de la charge fiscale entre les différents contribuables. En particulier, pour être légitime cette norme doit être juste. Et ici, nombre d'opérateurs économiques ne perçoivent pas une certaine transparence dans la gestion qui est faite des recettes fiscales.

Ces derniers brandissent les scandales économiques et de corruption à foison qui ont écumé la république et qui n'ont vu personne être inquiété. Cet état de choses décourage les particuliers et certains chefs d'entreprises. Ces derniers se sentant désabusés et ne voyant pas de justice sociale contrairement au rôle initial de l'impôt, ne sont plus déterminés à honorer leur engagement vis-à-vis de l'Etat. Pour les plus modérés, ils se plaignent qu'aucun compte rendu fidèle n'est fait des recettes fiscales.

Il est donc fort à parier que la tendance peut être

inverser dès que la confiance entre l'administration et les administrés est restaurée. Ceci passe par une compréhension plus fine de l'attribution qui est faite des recettes fiscales. Toute chose qui améliorera le consentement volontaire à l'impôt des particuliers et des entreprises comme le précise l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans un de ses récents rapports. L'Etat gagnerait donc à faire preuve de davantage de transparence dans la gestion des recettes fiscales dans la mesure où les citoyens sont plus enclins à contribuer quand ils sont informés sur la destinations de leurs ressources financières. Encore faut-il préconiser d'autre part des mesures coercitives pour les citoyens les plus indélécats.

" Le Civisme Fiscal est une composante importante pour la réussite de notre Plan National de Développement (PND). Le consentement de tous les acteurs de tous les contribuables à l'impôt participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND, tout en ayant comme pendant naturel l'obligation de reddition de comptes à tous les niveaux " disait le président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé le 4 mars 2019 lors du lancement du PND. Une déclaration qui résume à suffisance la quintessence de cet article.

Au demeurant, payer l'impôt est donc un devoir civique que tout citoyen doit remplir pour permettre à l'Etat de couvrir ses charges publiques. Il est donc plus que nécessaire pour les citoyens de comprendre que l'insuffisance de nos recettes internes débouchant sur la mendicité de notre nation à l'échelle internationale est en grande partie due à l'incivisme fiscal qui ne doit plus avoir droit de cité dans notre pays. C'est ensemble qu'en alliant volonté politique et prise de conscience collective que nous enclencheront l'autoroute du développement.

Jean Legrand Polorigni

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : La Haplucia affûte ses stratégies

Le gouvernement togolais a lancé le 21 mai dernier le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. La cérémonie a été présidée par le ministre des droits de l'Homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République, porte-parole du Gouvernement, Christian Trimua, représentant le premier ministre, ceci en présence des membres de l'institution et du représentant adjoint du Programme des nations-unies pour le développement (PNUD).

La prévention et la lutte contre la corruption au Togo vont prendre une nouvelle tournure au Togo. La stratégie de lutte contre la corruption sous-entend la mise en place future d'un plan d'action qui définit un canevas de lutte nationale sur les standards internationaux contenus dans les instruments ratifiés. Ainsi, la stratégie qui définit les actions et interventions va lutter contre ce fléau " qui est une maladie persistante dans la société ".

En ouvrant les travaux, le ministre Trimua a rappelé que dans le cadre du financement du programme quinquennal de développement, le gouvernement a besoin de réunir des ressources financières. D'où la nécessité de veiller scrupuleusement à éviter des pertes de ressources liées aux détournements, à la corruption et autres infractions assimilées. Cela relève d'une vraie nécessité et non une stratégie de faire valoir vis-à-vis des partenaires financiers.

Pour sa part, le représentant adjoint du Programme des nations-unies pour le développement au Togo, Mactar Fall, a dans son allocution de circonstance, jeté un regard analytique sur le classement du Togo en termes d'indices de lutte contre la corruption, selon le classement de Transparency International. D'une note de 32/100 en 2017, le Togo est passé à 29/100 en 2020, preuve que le phénomène prend de l'ampleur. Un motif suffi-



La table d'honneur

sant pour le PNUD de prêter main forte au gouvernement togolais et à la Haplucia, afin de faire convenablement face à cette gangrène.

En amont, le président de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), Essohana Wiyao a réaffirmé la détermination de son institution à combattre le fléau à racine. Il a laissé entendre que cette stratégie sera un document de référence de classe internationale en matière de

prévention et de lutte contre la corruption.

Rappelons que parallèlement, le gouvernement togolais multiplie les initiatives visant à réduire au minimum la corruption, avec en toile de fond la déclaration des biens et avoirs dont toutes les conditions se mettent en place, la généralisation des moyens de paiements digitaux au sein de l'administration, entre autres pour ne citer que ceux-ci.

La Rédaction

SUSPENSION DE LA COOPÉRATION MILITAIRE FRANÇAISE AU MALI : Faut-il en rire ou pleurer ?

Le projet de couper radicalement le cordon ombilical entre la France, grande métropole et ses bébés d'Afrique francophone semble résolument en marche dans certains pays. Effet du temps et stratégie bien nourrie ? Seuls des regards avisés peuvent en élucider les cônes d'ombre. Après la République Centrafricaine aux sous-sol dorés, c'est le Mali, même profil en plein Sahel qui manifeste un désintérêt historique aux prétendus bons et loyaux services de la France. Ce que Emmanuel Macron appelle "sentiment anti-Français" devient profond chez la jeunesse africaine, débitée par l'attitude conspirationniste des chefs d'États d'Afrique francophone et la France qui se symbolise par un tandem engagé depuis plus de 60 ans et une coopération dont les retombées sont perceptibles à vue d'œil. Les fruits en sont : la misère accrue des populations, les inégalités sociales profondes entre les politiciens d'Afrique francophone exagérément riches dont la vie est tournée vers la France et les populations extrêmement pauvres qui peinent à s'offrir un repas décent quotidien, à plus forte raison, se soigner d'une hernie sans attendre une campagne d'intervention médicale foraine.

Le décor est aussi révoltant qu'il met mal à l'aise cette France qui semble pour autant n'avoir appris qu'à vivre à la sueur du front des autres. Elle s'entête pour légitimer, cajoler et asservir les gouvernants africains dont les familles vivent, se soignent et étudient en France, eux-mêmes sont équipés de jets privés tout confort pour arriver en France à la moindre convocation de leur maître, pendant que les frontières de l'Europe sont hermétiquement fermées aux populations africaines jetées dans les bras de groupes armés et les maux du moment à savoir le changement climatique et les questions de chômage.

C'est en 2013 que la France déploie un dispositif militaire au Mali sous l'opération Servale, avant de la muter plus d'une année plus tard sous le nom d'opération Barkhane, car ayant réussi à faire intégrer plusieurs autres pays à son dispositif avec pour objectif

officiel de soutenir les troupes maliennes à repousser une offensive des groupes armés islamistes qui ont pris le contrôle de l'Azawad, la partie nord du pays. Depuis lors, les groupes armés n'ont pas reculé, et le pays est en passe d'être divisé en deux. Ce qui inquiète le peuple malien, plutôt bien sensibilisé et surtout curieux de savoir comment la France, cette puissance militaire mondiale appuyée de ses alliés, peine pendant plus de 8 ans à en découdre avec ces groupes armés. Dans la succession de coups d'Etat, le pays questionne sérieusement ses alliances militaires et semble mettre la priorité sur les partenariats favorables à une résolution définitive de l'insécurité qui décime sa population et ses activités économiques pendant que ses ressources minières sombrent dans les dépenses de la guerre.

Le paradoxe d'une

Afrique qui sombre dans l'insécurité malgré des bases militaires étrangères anarchiques sur le continent

"Malgré l'existence de textes universels reconnaissant le droit des peuples à l'émancipation et à l'autodétermination, en l'occurrence la Charte des Nations Unies de 1945, les puissances coloniales ont maintenu une présence militaire dans plusieurs pays après l'octroi de leurs indépendance", écrit l'agence turque Anadolu qui consacre plusieurs publications sur la prépondérance de ces bases militaires en Afrique.

Il faut le dire, la France et les USA sont en tête d'installation des bases militaires en Afrique, notamment dans le Sahel. Au Niger par exemple, les Etats-Unis tiennent une impressionnante base de drones militaires, mais restent pourtant peu actifs face aux agressions armées de djihadistes qui gagnent du terrain avec



Un soldat français de l'opération Barkhane

des progressions vers le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire et d'autres pays côtiers, jadis restés hors de portée. On ignore de quoi sont faits les accords militaires notamment ceux entre le France et ses anciennes colonies car demeurant secrets. Et comme un adage le dit : " tout ce qui est fait sans nous est fait contre nous ", le citoyen peut se faire une idée de la nocivité de ces accords.

Le Mali est aujourd'hui le pays qui questionne le plus ces accords militaires, provoquant l'ire de la France qui a brandit la menace de mettre fin à la coopération militaire avec le Mali. Mais c'est plutôt la question de légitimité démocratique au Mali que la France prétexte dans sa décision du 03 juin 2021, mettant en sourdine l'activité de 5000 hommes sans pour autant dire clairement si elle compte remballer tout le dispositif militaire. Quel amour la France porte-t-elle à l'endroit du Mali pour y faire stationner ses troupes dont la facture journalière dépasse les 1000 dollars et ceci aux frais de qui ? Il faut être dupe pour penser que cette présence militaire est pour les beaux yeux

des africains. Car comme l'a dit de mémoire le feu président Jacques Chirac " la France n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts ".

Ainsi, pendant que les maliens ainsi que plusieurs activistes jubilent et s'attendent à l'annonce d'une date définitive de départ de la France, on apprend que l'Elysée se réserve le droit de continuer à abriter sur le sol malien ses troupes, tout en estimant qu'elle réévaluera sa décision si le Mali se conforme aux exigences démocratiques de l'Union Africaine et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en nommant un gouvernement, un premier ministre civil et en continuant la transition vers des élections auxquelles ne devrait pas prendre part, le président de la transition. Bref, la France a prononcé une séparation de corps avec le Mali, mais pas un divorce.

Vivement que le divorce soit consommé au regard de l'inefficacité de la présence française au Mali. Que la raison prenne le pas sur l'illusionnisme !

N.L.

TOGO/ ARTS ET CULTURE :

La mémoire collective des peuples représentée en fresques sur les murs de l'Université de Lomé

D'un accord de partenariat signé le 19 mars 2020 entre la commune du Golfe 3 et l'Université de Lomé, est né cet ambitieux projet artistique et culturel réalisé avec d'autres acteurs, en l'occurrence les étudiants de l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) et la Société internationale de distribution (SID). Le chef d'œuvre a été inauguré le jeudi 20 mai 2021 par la cheffe du gouvernement, Mme Victoire Tomegah-Dogbe. Ont également pris part à la cérémonie, certains membres du gouvernement, le maire de la commune du Golfe 3, Kamal Adjayi, et le président de l'Université de Lomé, le professeur Komla Dodzi Kokoroko.

Il s'agit à travers cet ouvrage d'arts et culture de traduire la mémoire collective des peuples, de matérialiser le sentiment d'appartenance à une même nation, unie, soudée et engagée pour son développement. Tel est le sens du message que véhicule le projet " Nous sommes le Togo " qui représente véritablement le Togo dans sa diversité et richesse culturelle. L'appartenance à une même nation, unie, soudée et engagée pour son développement l'amour de la patrie, l'abnégation sont entre autres valeurs pro-

mues par ces nouvelles fresques décoratives peintes tout le long de la clôture de la façade nord et sud de l'Université de Lomé.

Véritable régal visuel, cette œuvre particulière des étudiants togolais, n'a pas manqué d'avoir l'appréciation de la cheffe du gouvernement, Mme Mme Tomegah-Dogbé qui en inaugurant ces fresques murales, a salué le génie, le savoir-faire et l'esprit d'équipe des concepteurs. " Il y a trois choses qui m'ont marquée. La diversité des architectes qui sont de plusieurs pays, le résultat fruit d'un part-

nariat, et le fait d'avoir voulu exprimer des valeurs qui sont chères à notre pays et au chef de l'Etat que nous devons inculquer à la jeunesse togolaise. Ces valeurs sont l'union, le travail, l'amour pour la patrie. ", a relevé Mme Tomegah-Dogbé, Premier Ministre après la visite guidée des fresques dressées sur les murs de l'Université de Lomé.

Pour le maire de la commune du Golfe 3, Kamal Adjayi, ces fresques représentent une célébration du Togo à travers plusieurs valeurs chères au chef de l'Etat. Il s'agit " du Togo de déve-



Photo de famille des officiels présents à la cérémonie

loppement économique et du progrès. Le Togo de la paix, des valeurs citoyennes, du vivre-ensemble et de l'engagement de tous. Bref, le Togo de l'avenir ", a-t-il relevé.

Selon le porte-parole des étudiants concepteurs, Mesmer Ndienang Dapabko, c'est le principe de l'harmonie dans la

diversité qui a guidé l'ensemble des fresques, arborées autour des thématiques de l'écologie nécessaire dans la politique de développement et des infrastructures, la diversité culturelle, la bravoure du peuple togolais et la force des institutions qui président à la destinée du peuple.

N.L.

ANNONCES ET REMERCIEMENTS

"Le Chef de canton de Bobjondè (P/Sotouboua) ;
Le Chef de village de Bobjondè-Houdé ;
Le Père-Curé et le conseil de la paroisse de la Nativité du Seigneur de Kpandiyo ;
Le Préfet de Sotouboua ;
Le Maire de la commune Sotouboua 3 ;
M. BODJONA Djiwa Aléwa, Chef de la famille BODJONA ;
M. PYATI Atoma Clément, Technicien BTP, son épouse et leurs enfants ;
M. KPOHOU Sim, ses frères et sœurs, leurs époux, épouses et enfants ;
M. BODJONA Takpala Pilantè, Pâtissier à Croûte Dorée Lomé ;
M. BITHO Mandja, Directeur à l'EPP Kaza-Kopé, son épouse et leurs enfants ;
M. BOUKPESSI Payadowa, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires ;
Le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières ;
M. GNANGUISSA Plibam, Secrétaire du Comité Préfectoral UNIR, Maire de la commune Sotouboua 1 ;
M. TAKOUDA Blèza, Ancien Préfet, Délégué préfectoral du Mouvement des sages UNIR ;
M. KAZIA Tchala, Député à l'Assemblée nationale
M. PASSOLI Abelim, Député à l'Assemblée nationale ;



- PYATI Natacha, Elève à Sotouboua ;

Les familles parentes, alliées et amies :
KPOWOU, WELIKE, TCHAISSA, TCHETIKE, AMISSA, LEMOU, TAWOLOKE, KATCHAMOU, BITHO, SANGBALAWO, TCHONDA, KADANGA, KALIMOTOU, ASSOTI, EGBARE, BODJONA, TCHIWA, GNOZOU, PATOKI, ALI-DJATO, AHE, PANASSI, AGNIKITOM, SAMON, PISSANG, EGBAM, ADETI, POTONA, NANZOU, KAO, HAINGA, TOZOUU, HOUNKPATI, KPEZOU, PATCHAKE, ALOU, SALIFOU, HOULOUM, PEKLE, TCHASSE, MASSINA, PATOKI, KAMBIA, BEDINADE, SOGO, KOTCHONA ;
Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur très cher et regretté père, frère, époux :

PYATI Essi Assanda Adrien
Attaché d'administration, Ingénieur adjoint d'agriculture à la retraite, Membre du Comité préfectoral du Mouvement des sages UNIR, Conseiller suppléant (Commune Sotouboua 3),
Survenu le 30 mai 2021 au CHP de Sotouboua dans sa 66e année

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMME :

A Sotouboua
Jeudi 10 juin 2021 :
18h30 : Veillée de prières et de chants à la maison mortuaire, Maison PYATI à Sotouboua-Kpandiyo ;
A Bodjondè (P/Sotouboua)
Vendredi 11 juin 2021 :
18h30 : Veillée de prières et de chants à la maison mortuaire à Bodjondè ;
Samedi 12 juin 2021 :
06h00 : Chapelle ardente ;
08h00 : Messe d'enterrement en l'Eglise Catholique Saint Jean-Baptiste de Bodjondè suivi de l'inhumation au cimetière du village ;
Dimanche 13 juin 2021 :
08h00 : Messe d'action de grâce en l'Eglise Catholique Saint Jean-Baptiste de Bodjondè.
NB : Tout se déroulera dans le strict respect des mesures barrières contre la Covid-19.

Les veuves :
- PYATI Magnimalia, née ALI-DJATO ;
- PYATI Louise, née AGNIKITOM ;
- PYATI Mazalo, née AHE ;
- PYATI Somiéhalou Béatrice, née PANASSI ;
" Les enfants du défunt :
- Caporal-Chef PYATI Lidaw épouse SAMON, Militaire à la Base Transport de Lomé ;
- PYATI Weidana, Artiste peintre, sa femme et leurs enfants à Lomé ;
- PYATI Bouwédéou, Transitaire à Cotonou (Benin), sa femme et leurs enfants ;
- PYATI Moposah Agathe, à Lomé ;
- Agent de Police PYATI Wackey Marius, Agent de police résidant à Tsévié ;
- PYATI Psamwè Aimée, son époux et leurs enfants à Lomé ;
- PYATI Pawélé Ghislain, Etudiant à l'INJS-Lomé ;
- PYATI Bitemwé Joseph, Elève à Sotouboua ;
- PYATI Marie-Rose, Elève à Sotouboua ;

ANNONCES ET REMERCIEMENTS

Le Préfet de Blitta ;
Le Chef du canton de Blitta ;
Les familles BAKAÏ, AMANA, TCHAKPELE à Lama-Sahoudè, Lama-Bou, Lama-Gnangbadè (P/Kozah), à Blitta, à Lomé, au Ghana, au Nigéria, en France et aux USA ;
Monsieur BAKAÏ Baoubadi Robert, Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, ses frères et sœurs, leurs enfants ;
Les familles parentes, alliées et amies ;
Profondément touchées, de nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très chère regrettée :

PROGRAMME :
Vendredi 18 juin 2021

19h00 à 20h30 : Veillée de prières et de chants au domicile BAKAÏ à Blitta-Gare, chef-lieu de la préfecture de Blitta ;

Samedi 19 juin 2021 :

07h00 à 09h00 : Chapelle ardente
09h00 à 10h30 : Messe d'enterrement suivi de l'inhumation au cimetière municipale de Blitta-Gare.

Maison mortuaire : Maison BAKAÏ à Blitta Campement.

Dimanche 20 juin

2021 :
08h00 : Funérailles et sortie de deuil.



Veuve AMANA Poédjam Badibawizou
épouse BAKAÏ Wéléquiti
Survenu le 18 mars 2021 dans sa 98ème année

Vous renouvellent leurs profondes gratitude et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

**Gerbes autorisées
LE TOUT DANS LE RESPECT
DES MESURES BARRIERES
CONTRE LA COVID-19**

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

Commission chargée du Suivi de l'Exécution
du Contrat Etat Togolais-SICPA S.A



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

Communiqué Conjoint :

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale rappellent aux opérateurs économiques que les produits énumérés à l'article 2 de l'arrêté interministériel n° 005/MEF/MCIPSPT du 06 février 2017 à savoir : **eaux, bières, jus de fruits, vins, vermouths, boissons alcoolisées ou non et tabacs**, ne peuvent être offerts ni affichés à la vente et moins encore être vendus, s'ils ne comportent pas de **marque sécurisée obligatoire**.

Il leur est donc demandé de marquer, **sans délai**, tous les produits qui sont dans le champ d'application du **marquage sécurisé obligatoire entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020**. Les produits non marqués seront considérés comme provenant de l'importation illégale (sans déclaration, contrebande) ou de la contrefaçon.

Pour rappel, les équipements pour les lignes de production automatisée et les vignettes pour les importateurs et les petits fabricants locaux sont disponibles au siège de la Société SICPA sise à la Cité OUA en face de CI-CARE joignable au numéro 00228 22 53 59 50.

Pour la création de compte **Solution Automatisée de Marquage (SAM)** et le référencement des articles soumis au marquage sécurisé obligatoire, il est demandé aux opérateurs économiques de prendre contact avec le Point Focal SICPA à l'OTR joignable aux numéros ci-après 90 09 98 85/22 53 14 35, email : dkponor@otr.tg.

Les contrôles aux frontières et inspections aux points de ventes intérieurs débutent le **jeudi 1^{er} juillet 2021** sur toute l'étendue du territoire national.

Les contrevenants s'exposeront à la rigueur de la loi conformément au Code des Douanes National, au Code Général des Impôts et au Livre de Procédures Fiscales.

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale comptent sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 07 MAI 2021

Le Ministre de l'Economie et des
Finances



Sani YAYA

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie
et de la Consommation Locale



S-F. Kodjo ADEDZE